

Règlement du jeu-concours Invitations FNAF 2025

Article 1 – Organisation

La société Bleez, dont le siège social est situé 162 Avenue des Français Libres, 53 000 Laval, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « invitations FNAF 2025 ». Ce jeu se déroule du 13 au 19 octobre 2025 inclus, dans le cadre de la participation de Bleez au Forum National des Associations et Fondations (FNAF) qui aura lieu le jeudi 13 novembre 2025 au Palais des Congrès de Paris.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des collaborateurs de la société organisatrice. La participation est limitée à une seule par personne (même nom, prénom, email) sur toute la durée du jeu. Pour participer, chaque personne doit remplir le formulaire disponible sur le site bleez.com entre le 13 et le 19 octobre 2025, en indiquant : Nom, Prénom, Email, Téléphone, Entreprise ou Association. Toute inscription incomplète ou comportant des informations erronées sera considérée comme nulle

Article 3 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les participations valides. Les 20 gagnants recevront chacun un pass gratuit (d'une valeur de 198€) permettant d'accéder au FNAF 2025. Les gagnants seront contactés par email à partir du 21 octobre 2025. En cas de non-réponse sous 7 jours, le lot sera réattribué



Article 4 – Dotation

Chaque gagnant recevra une invitation nominative et non cessible. Seule l'invitation est offerte. Les frais de déplacement, de restauration ou tout autre frais liés à la participation à l'événement restent à la charge du gagnant. Aucun échange, remboursement ou compensation ne pourra être réclamé.

Article 5 – Données personnelles

Les données collectées sont traitées par Bleez à des fins de gestion du jeu et de prospection commerciale. Conformément à la réglementation RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données en écrivant à contact@bleez.fr. Les participants peuvent à tout moment se désabonner via le lien présent dans les emails Bleez.

Article 6 – Responsabilité

Bleez ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption du jeu ou de difficultés techniques indépendantes de sa volonté.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement complet est disponible sur demande à contact@bleez.fr et consultable sur bleez.fr.